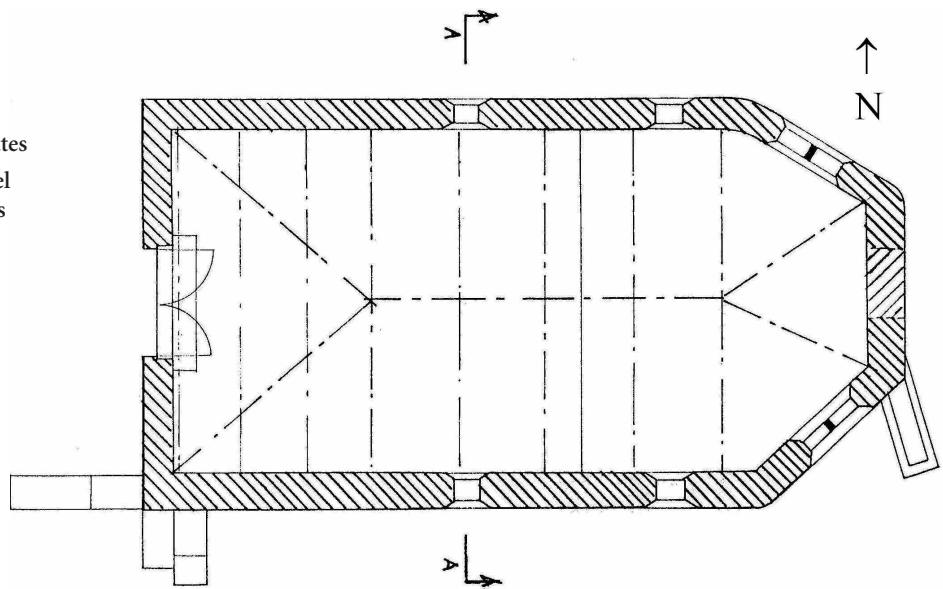


# ALLAMPS

*Meurthe-et-Moselle, canton Colombey-les-Belles,  
arrondissement Toul, 524 habitants*

**C**HAPELLE NOTRE-DAME-DES-GOUTTES D'HOUSSLEMONT. La première trace écrite concernant l'existence de la chapelle Notre-Dame-des-Gouttes est la date inscrite sur le linteau de sa porte d'entrée : 1670. D'après Olry, qui consacra en 1867 à la chapelle l'unique notice historique actuellement publiée, cette date correspondrait à celle de la reconstruction de l'édifice à la suite de la guerre de Trente Ans ; une première chapelle aurait été vraisemblablement érigée sur ce site au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Elle doit probablement son nom à une source – hypothèse qui conforte l'existence d'une fontaine en contrebas – et sa réputation au pèlerinage qui y avait lieu le jour de l'Annonciation (25 mars).

Allamps (Meurthe-et-Moselle)  
Chapelle Notre-Dame-des-Gouttes  
1. Plan de la charpente sur lequel  
figurent les tirants manquants  
(V. Galmiche, arch., 2005)



Dépendance de l'église paroissiale d'Allamps, des biens lui avaient été affectés, dont jouissait le chapelain qui la desservait. La déclaration faite le 17 novembre 1790 par Étienne Michel aux fermiers des biens nationaux apporte de précieuses informations sur ces biens et le service de la chapelle :

« ... lequel a déclaré que par acte reçu de me Bigotte, notaire à Punnerot le 9 décembre 1782, il a pris à bail pour neuf années consécutives, qui sont commencées au 11 novembre précédent, du sieur Claude Martin Herbinet, prêtre, chapelain de la chapelle Notre-Dame érigée aud. lieu, toutes les vignes dépendantes de la même chapelle dont la consistence n'est énoncée audit bail, mais que ce preneur nous a déclaré être de vingt deux hommées ou environ, lesdites vignes situées au ban d'Housselémont,



2

à charge par le preneur de cultiver les vignes pour les rendre à la fin du bail en bon état à dire d'experts et sous la condition de partager les fruits par moitié, led. sieur laisseur cède en outre aud. preneur la maison, la chenevière et le terrain d'a-côté, dépendant de lad. chapelle, à charge des réparations locatives et de remettre audit sieur laisseur les fruits des noyers, poiriers et pommiers. »<sup>2</sup>

Ainsi, à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., le chapelain assurait le service religieux de la chapelle mais non plus la garde ni probablement l'entretien des bâtiments et du site. Une soumission pour l'acquisition de l'ensemble fut passée à Toul le 19 mai 1791 : le soumissionnaire, Jacques Antoine Bouchon, « s'oblige d'entretenir la chapelle en la partie du cœur pour la dévotion du peuple de Housselémont, s'ils l'exigent » et évaluait sa remise en état à 900 livres. La clause rappelée ici témoigne de l'attachement de la population locale à sa chapelle. L'ensemble fut de nouveau mis en adjudication pour la somme de 1 320 livres le 1<sup>er</sup> septembre 1792, puis,

2. Façade occidentale  
(cl. H. Say)

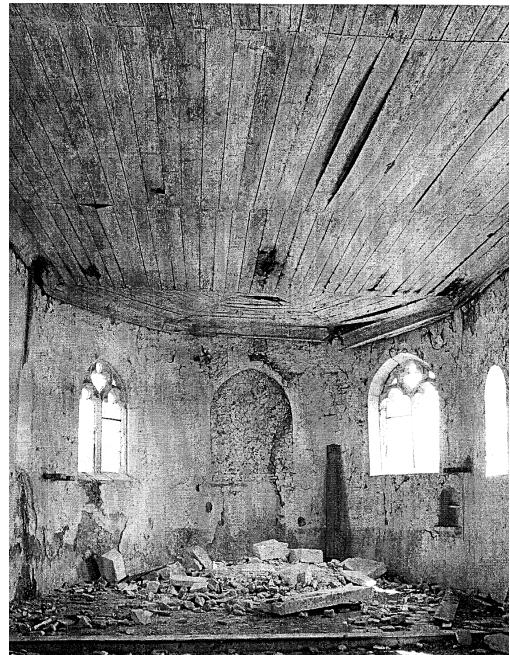
3. Linteau de la porte d'entrée,  
portant la date de 1670



3



1



2

Allamps (Meurthe-et-Moselle)  
Chapelle Notre-Dame-des-Gouttes

1. Fenêtre avec son rempage  
avant restauration

2. Vue intérieure  
avant restauration

faute d'acquéreur, le 13 octobre suivant, date à laquelle Gérard Marchal, habitant de Barisey-la-Côte, l'acheta pour la somme de 3 950 livres.

Ouverte au culte jusqu'à la mi-XX<sup>e</sup> s., son état ne cessa de se dégrader. Un premier repérage du mobilier qu'elle abritait fut effectué en 1974 par le Cercle d'études toulois, dans le cadre du pré-inventaire<sup>3</sup>, puis un nouvel état complet par le Service régional de l'Inventaire au début de 1981, à la suite du vol de trois des statues.

*L'état de la chapelle avant les travaux de restauration.* – Les murs de la chapelle sont en gros moellon calcaire, crépi, avec des chaînes d'angle et une porte d'entrée en pierre de taille (du calcaire blanc), des encadrements et des remplacements également en calcaire. Au-dessus de la porte d'entrée, un culot de style gothique tardif portait très probablement une statue. Le linteau est surmonté d'un arc de décharge en moellon. La toiture est en tuiles plates (dites « écaillles »), avec des faîtières présentant de curieux crochets saillants à leur extrémité inférieure. Une croix de fer forgé est dressée sur le faîte, côté chœur. D'après Olry<sup>4</sup>, le pignon de face aurait été surmonté, avant la Révolution, d'un petit clocher en charpente abritant deux cloches : cette hypothèse est confortée par l'acte de soumission de 1791<sup>5</sup>.

Des tassements ayant affecté la stabilité de l'édifice à l'angle sud-ouest, le propriétaire entreprit en 1980 de faire adosser deux contreforts perpendiculaires à l'angle sud-est de la nef.

À l'intérieur, la nef unique, éclairée au nord par quatre baies en plein cintre, est prolongée par un chevet à trois pans, dont la jonction est arrondie, et percée de trois baies ogivales à réseaux flamboyants – dont une fenêtre d'axe obturée en 1981. Un lavabo, badigeonné de blanc, est encastré dans le mur sud du chœur.

Le sol de la chapelle est couvert de carreaux de terre cuite carrés, les murs enduits d'un badigeon blanc. Un plafond en planches de bois masque la charpente.

Jusqu'au cambriolage que subit la chapelle à la fin de l'année 1980, celle-ci abritait un important mobilier, essentiellement des sculptures des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>. À la suite du vol des statues de la Vierge à l'Enfant et de sainte Catherine, et du buste reliquaire de saint Sébastien, l'essentiel du mobilier fut déposé dans l'église d'Allamps.

*La restauration de la chapelle (2006-2007).* – La commune d'Allamps, dont dépend le hameau d'Housselmont, achète la chapelle en 2004 et procède immédiatement à sa mise hors d'eau et à sa sécurisation. Le projet de restauration est validé par l'architecte des bâtiments de France et le C.A.U.E., son financement assuré grâce à des subventions de l'État, de la Région Lorraine, du Département de Meurthe-et-Moselle et de la Fondation du patrimoine, ainsi qu'à une aide de la Sauvegarde de l'Art français. Après consultation, la maîtrise d'œuvre est confiée à Véronique Galmiche, architecte d.p.l.g. installée à Burey-la-Côte (Meuse).

Les travaux ont conduit à de nombreuses interventions : suppression du plafond de planches (la charpente est désormais apparente), réfection complète des voliges et lattages, couverture en tuiles écailles en réutilisant 40 % des tuiles existantes mélangées à des neuves ; démolition des contreforts ajoutés en 1980 et réfection des maçonneries (angle sud-ouest, arc d'encadrement de la grande baie sud-est et du linteau) avec les mêmes pierres préalablement numérotées ; réouverture de la fenêtre du chœur ; réfection des enduits extérieurs en enduit traditionnel à la chaux aérienne ; nettoyage des pierres et restauration des moulures. À l'intérieur, le sol et les enduits ont été repris, une porte et un châssis en chêne posés, avec des vitrages anti-effraction, l'éclairage étant assuré désormais par des panneaux photovoltaïques et des luminaires (suspensions et appliques).

Dépouillée de son mobilier liturgique, la chapelle est désormais appelée à devenir un lieu largement ouvert à l'art et à la culture pour la population locale qui l'avait désertée depuis l'abandon du pèlerinage il y a un demi-siècle.

En 2006, la Sauvegarde de l'Art français a participé aux travaux de restauration en accordant une aide de 3 000 €

Hélène Say



Charpente

1. E. Olry, « Notice sur la chapelle Notre-Dame-des-Gouttes [à Housselmont] », *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain*, 16<sup>e</sup> année, 1867, p. 103-109 ; rééd. avec une préf. de M<sup>me</sup> Martin, Nancy, 1942, 15 p., ill.
2. Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 1 Q 535/1 (dossier n° 195).
3. Service régional de l'Inventaire, dossier SRI 3304-1.
4. Olry, *op. cit.*
5. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, 1 Q 535/1 (n° 195), acte du 19 mai 1791 : « ...une maison servante au garde chapelle avec la chapelle et deux petites clochettes. »
6. Service régional de l'Inventaire, dossier SRI 3304-1, cl. 76543120 X, 76543134 X 6, 76543114 X 6.